

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026 A 18 H 00**

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15 (3 pouvoirs)

Date de convocation : 27 Mai 2026

Etaient présents : Messieurs ROUDIER Stéphane, GAGNEPAIN Patrick, ESCALEIRA RIBEIRO Denis, DELAHAIES Sylvain, SCHUITE Jonathan, MOUTY Stéphane, MESSAOUDI Tahar, Mesdames LAJOINIE Béatrice, HAY Sylvie, LAMOUR Catherine, LACOSTE Axelle et FORT Marion

Absents excusés et représentés : Madame GOLF Vanessa représentée par Madame LAJOINIE Béatrice Madame MOURNET Florence représentée par Madame HAY Sylvie
Monsieur BOUREAU Guillaume représenté par Monsieur Tahar Messaoudi

Secrétaire de séance : Monsieur ESCALEIRA RIBEIRO Denis

Ordre du jour

- Elections des délégués en vue des élections sénatoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/04/2026

Le procès-verbal de la séance du 24/04/2026 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026/034 : Élection des délégués aux élections sénatoriales

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTP/2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2026-05-19-00003 du 19 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et le nombre de délégués suppléants à désigner ou élire pour chacune des communes du Département de la Dordogne en vue des élections sénatoriales du 27 Septembre 2026,

Considérant que les communes de moins de 1 000 habitants doivent élire les délégués et les suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours,

Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, les membres du conseil municipal présents, constituant le quorum requis, ont procédé à l'élection des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en déposant dans l'urne leurs bulletins.

Après dépouillement, ont été élus :

Délégués titulaires

- Monsieur GAGNEPAIN Patrick
- Madame LAJOINIE Béatrice
- Monsieur ROUDIER Stéphane

Délégués suppléants

- Madame HAY Sylvie
- Madame LAMOUR Catherine
- Monsieur ESCALEIRA RIBEIRO Denis

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté en conseil municipal le 20 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane ROUDIER

Le secrétaire de séance
Denis ESCALEIRA RIBEIRO

